



MAIRIE DE VANY
10, rue Principale
57070 VANY
mairie.vany@orange.fr
09 67 12 83 70

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la location

En application de l'article L429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Nombre de propriétaires concernés : 141

Superficie totale de la chasse communale : 260ha 172a 6ca

Nombre de propriétaires ayant pris part au vote : 25

Superficie des parcelles concernées : 144ha 212a 50ca

Se sont prononcés pour l'abandon du produit de location de la chasse à la commune

Propriétaires, possédant au total : 3ha 064a 46ca

Se sont prononcés pour la répartition du produit de la location de la chasse aux propriétaires

Propriétaires, possédant au total : 141ha 148a 4ca

Etant donné que les propriétaires de plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés sur la répartition du produit de la chasse, ce produit sera, pour la durée du bail (période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033) **réparti chaque année entre les propriétaires**

Fait à Vany, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Vincent Dieudonné